

Art et droit : œuvres d'art, collections et musées

Anticiper, protéger et valoriser vos intérêts
dans l'univers du marché de l'art

Sommaire

3 » Enjeux et opportunités

5 » Notre approche transversale

7 » Nos expertises

10 » CMS à l'international

11 » Nos interlocuteurs





Le marché de l'art connaît aujourd'hui une complexification juridique sans précédent, à la croisée du droit privé et du droit public.



ENJEUX & OPPORTUNITÉS

Le marché de l'art connaît aujourd'hui une **complexification juridique sans précédent**, à la croisée du droit privé et du droit public, avec une forte dimension fiscale pour de nombreux acteurs et une ouverture résolument internationale. Les questions de propriété intellectuelle (droits d'auteur, droits de suite, rédaction et sécurisation des contrats de toute nature), sont au cœur des préoccupations des artistes, des ayants droit, des galeries et des institutions publiques et privées. A cela s'ajoutent les impératifs de **lutte contre la contrefaçon et de sécurisation des transactions** dans un contexte marqué par la globalisation des échanges et la numérisation du marché (ventes en ligne, intelligence artificielle, NFT, blockchain).

Parallèlement, la **régulation publique** s'intensifie : contrôle renforcé des exportations et des importations d'œuvres d'art, procédures relatives aux trésors nationaux, exigences en matière de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme ou encore encadrement des ventes aux enchères. Ces dispositifs traduisent la volonté de protéger le patrimoine culturel national, de renforcer la transparence et de garantir la loyauté des transactions ; ils imposent également aux acteurs du marché une maîtrise accrue des règles administratives, fiscales et douanières.

“

Ces dispositifs traduisent la volonté de protéger le patrimoine culturel national, de renforcer la transparence et de garantir la loyauté des transactions.

”

Ces contraintes s'accompagnent d'opportunités pour les acteurs privés – collectionneurs, artistes, investisseurs, entreprises, fondations, associations – et publics. La recherche de régimes fiscaux incitatifs, la mise en place de stratégies patrimoniales optimisées pour la conservation, la transmission ou la valorisation des collections, posent des **problématiques juridiques complexes**, souvent en dialogue avec les personnes publiques (établissements publics, collectivités territoriales). La création et la gestion de lieux d'exposition recevant du public pose à cet égard de nombreuses questions (législation ERP, concessions, travaux, législation monuments historiques, etc.



Enfin, dans un contexte de concurrence accrue entre métropoles et institutions culturelles à l'échelle mondiale, la mise en place de **stratégies de mécénat et de sponsoring artistique** devient un levier essentiel de développement et d'attractivité.

Les projets artistiques et culturels, lorsqu'ils sont juridiquement sécurisés et fiscalement optimisés, représentent ainsi non seulement un atout patrimonial pour les collectionneurs et les institutions, mais aussi un instrument d'influence, de rayonnement et de différenciation pour les acteurs publics et privés.

“

Les projets artistiques et culturels représentent aussi un instrument d'influence, de rayonnement et de différenciation pour les acteurs publics et privés.

”





Notre cabinet propose une expertise intégrée, couvrant l'ensemble des problématiques du marché de l'art.

NOTRE APPROCHE TRANSVERSALE

“

Nous sommes ainsi en mesure d'accompagner tous les acteurs du secteur, privés comme publics.

”

Chez CMS Francis Lefebvre, nous avons développé une approche transversale pour appréhender **les enjeux des acteurs du monde de l'art**. Nous pouvons intervenir à leurs côtés à toutes les étapes de la vie de leur projet, de la définition de la stratégie jusqu'à sa mise en œuvre.

Nous sommes ainsi en mesure d'accompagner tous les acteurs du secteur, privés comme publics : artistes, collectionneurs, galeries, maisons de vente, institutions culturelles, fondations, foires d'art, curateurs et acteurs publics.

Notre **équipe pluridisciplinaire** réunit des avocats d'expérience et notre cabinet bénéficie de relations privilégiées avec les pouvoirs publics, la Commission européenne et les institutions internationales.

Nous sommes l'un des plus grands cabinets d'avocats en Europe et notre présence dans plus de 50 pays nous permet de disposer d'une **expertise inégalée**.

Notre cabinet propose une expertise intégrée, couvrant l'ensemble des problématiques du marché de l'art.

Grâce à cette approche transversale, nous offrons à nos clients un **accompagnement stratégique et opérationnel sur-mesure**, garantissant à la fois sécurité juridique et valorisation optimale de leurs projets artistiques et patrimoniaux.

“

Nous pouvons intervenir à leurs côtés à toutes les étapes de la vie de leur projet, de la définition de la stratégie jusqu'à sa mise en œuvre.

”





NOS EXPERTISES

Droit de la propriété intellectuelle

Accompagnement des artistes et acteurs du monde culturel (galeries, institutions culturelles, fondations, maisons de vente, mécènes, collectionneurs, foires artistiques, curateurs et acteurs publics, etc.) dans le cadre de la sécurisation juridique et mise en œuvre de leurs projets.

Gestion et valorisation des droits : négociation et rédaction de contrats de cession et de licences de droits d'auteur et droits voisins, contrats de droits à l'image, contrats de collaboration et partenariats, contrats de prêt et de vente d'œuvres d'art, contrats d'édition et d'exposition, contrats de mécénat, stratégie de dépôt de titres de propriété intellectuelle, collecte de preuves de création à des fins probatoires, accompagnement en matière de projets digitaux.

Contentieux : contrefaçon de droit d'auteur et droits voisins, concurrence déloyale et parasitisme, authenticité ou provenance d'œuvres d'art, droit de suite, recouvrement ou restitution d'œuvres d'art, interprétation ou exécution des contrats.

Droit public et administratif

Conseil à des personnes privées et publiques pour la création de lieux (musées, ateliers, etc.) ouverts au public (stratégie, autorisations administratives, urbanisme, environnement, relations avec les autorités publiques et notamment les collectivités territoriales)

Conseil à des personnes publiques pour la création de fondations (attribution de subventions, prestations de service avec commande publique, etc.)

Conseil sur les procédures relevant du ministère de la culture pour la régulation des ventes publiques, les biens culturels et trésors nationaux (inscriptions, classements et déclassés d'œuvres, etc.), reconnaissance d'intérêt général.

Conformité et droit douanier

Importation/exportation d'œuvres d'art (notion de biens culturels/trésors nationaux ; formalités : licences d'exportation/importation, certificats, déclarations de l'importateur, déclarations en douane, autorisations de sortie temporaire).

Régimes particuliers en douane : transit, entrepôt sous douane, admission temporaire.

Transfert de résidence et importation d'œuvres d'art

TVA à l'importation et exonérations spécifiques selon la nature de l'œuvre et sa destination

Taxe forfaitaire sur les objets précieux à l'exportation.

Assistance tant au moment du contrôle que dans le cadre du contentieux douanier (transaction avec l'administration, litiges devant les tribunaux).

Droit fiscal

Planification successorale : transmission à titre gratuit, donations, successions, valorisation des œuvres posthumes.

Accompagnement dans la définition de la stratégie patrimoniale et la conduite des opérations fiscales.

Accompagnement des héritiers pour déterminer au mieux l'assiette imposable aux droits de succession et pour le cas échéant, payer en nature l'impôt (dation en paiement).



Expertise en fiscalité croisée pour les collectionneurs, investisseurs, *family offices* et institutions culturelles.

Mise en place de fondations, fonds de dotation, associations pour mécénat ou sponsoring artistique, avec conformité juridique et fiscale.

Assistance en cas de litiges liés à la fiscalité des œuvres d'art.

Structuration des investissements artistiques pour les entreprises (sponsoring, mécénat) et les particuliers (acquisitions, prêts, donations).

Fiscalité locale : Évaluation des immeubles (musées/fondations, maison d'artistes, lieux de stockage, etc.) en matière de taxe foncière, fiscalité de l'exploitation (CFE, CVAE, sectorisation, etc.), autres taxes locales.

Détermination du régime de TVA des transactions portant sur les œuvres d'art (taux, TVA sur la marge ou sur le prix total) pour l'ensemble des intervenants du marché (artistes, investisseurs, collectionneurs, galeristes, marchands, maisons de ventes volontaires, musées, etc.).

Spécificités liées à la TVA dans le cadre des mouvements internationaux des œuvres d'art (importations définitives ou temporaires, ports francs, exportations et mouvements intracommunautaires).

Droit du patrimoine

Préparation des transmissions (aspects civils : aménagement du régime matrimonial, préparation de legs/dons d'œuvres d'art).

Contentieux familiaux (divorces ; contentieux successoraux).

Gestion des problématiques familiales internationales (détermination à la loi applicable à un divorce international/ une succession internationale).

Gestion des problématiques d'incapacité (majeurs devenant incapables, mineurs héritant d'œuvres d'art).

Expertise en démembrement de propriété (usufruit/nue-propriété).

Contentieux et arbitrage

Contentieux devant toutes les juridictions (civiles, commerciales et pénales, etc.).

Arbitrage interne et international.

Litiges relatifs à l'authenticité, la provenance ou la restitution d'œuvres.

Contentieux contractuels.

Litiges entre artistes et galeries : rupture de contrat, représentation exclusive, non-paiement.

Responsabilité des experts, restaurateurs ou intermédiaires.

Contentieux pénaux du marché de l'art

Contrefaçon d'œuvres d'art.

Escroquerie, abus de confiance et vol d'œuvres.

Recel et blanchiment d'œuvres issues du trafic ou du vol.

Faux et usage de faux.

Fraude fiscale liée aux transactions d'œuvres.

Atteintes au patrimoine culturel (détérioration, sortie illégale de biens culturels protégés).



CMS À L'INTERNATIONAL

Amériques

Bogotá
Lima
Mexico
Santiago du Chili
São Paulo
Silicon Valley *

Europe

Aberdeen	Düsseldorf	Londres	Rome
Amsterdam	Édimbourg	Luxembourg	Sarajevo
Anvers	Francfort	Lyon	Sheffield
Barcelone	Funchal	Madrid	Skopje
Belgrade	Genève	Manchester	Sofia
Bergen	Glasgow	Milan	Stavanger
Berlin	Göteborg	Monaco	Stockholm
Bratislava	Hambourg	Munich	Strasbourg
Bristol	Istanbul	Oslo	Stuttgart
Bruxelles	Kyiv	Paris	Tirana
Bucarest	Leipzig	Podgorica	Vienne
Budapest	Lisbonne	Poznań	Varsovie
Cologne	Liverpool	Prague	Zagreb
Dublin	Ljubljana	Reading	Zurich

Casablanca
Ebene
Johannesburg
Luanda
Maputo
Mombasa
Nairobi

Afrique

Abou Dhabi
Dubai
Mascate
Riyad
Tel-Aviv

Moyen-Orient

Pékin
Bengaluru
Brisbane
Chennai
Gurugram
Hong Kong
Hyderabad
Mumbai
New Delhi
Shanghai
Singapour
Sydney

Asie-Pacifique

*Bureau de représentation.



VOS INTERLOCUTEURS

Droit de la propriété intellectuelle



Sabine Rigaud
Avocate conseil
E sabine.rigaud@cms-fl.com
T +33 1 47 38 55 00

Droit public et administratif



Jean-Philippe Thiellay
Avocat associé
E jean-philippe.thiellay@cms-fl.com
T +33 1 47 38 55 00

Conformité et droit douanier



Denis Redon
Avocat associé
E denis.redon@cms-fl.com
T +33 1 47 38 42 04



Droit fiscal



Henri Bitar
Avocat associé
E henri.bitar@cms-fl.com
T +33 1 47 38 55 00



Pierre Dedieu
Avocat associé
E pierre.dedieu@cms-fl.com
T +33 1 47 38 55 00



Richard Foissac
Avocat associé
E richard.foissac@cms-fl.com
T +33 1 47 38 55 00



Cathy Goarant-Moraglia
Avocate associée
E cathy.goarant@cms-fl.com
T +33 1 47 38 55 00



Christophe Frionnet
Avocat associé
E christophe.frionnet@cms-fl.com
T +33 1 47 38 55 00



Dimitar Hadjiveltchev
Avocat associé
E dimitar.hadjiveltchev@cms-fl.com
T +33 1 47 38 55 00



Olivier de Saint Chaffray
Avocat associé
E olivier.desaint-chaffray@cms-fl.com
T +33 1 47 38 55 00



Philippe Gosset
Avocat associé
E philippe.gosset@cms-fl.com
T +33 1 47 38 55 00



Muriel Lautre-Goasguen
Avocate counsel
E muriel.lautre-goasguen@cms-fl.com
T +33 1 47 38 55 00



Marie-Odile Duparc
Avocate counsel
E marie-odile.duparc@cms-fl.com
T +33 1 47 38 41 51

Droit du patrimoine



Grégory Dumont
Avocat associé
E gregory.dumont@cms-fl.com
T +33 1 47 38 40 96

Contentieux et arbitrage/Contentieux pénaux du marché de l'art



Jean-Fabrice Brun
Avocat associé
E jean-fabrice.brun@cms-fl.com
T +33 1 47 38 55 00

CMS Francis Lefebvre Avocats
2 rue Ancelle
92522 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
T +33 1 47 38 55 00

CMS Francis Lefebvre, entité opérant sous la forme d'une société d'exercice libéral à forme anonyme (S.E.L.A.F.A.), est membre de CMS LTF Limited (CMS LTF), une société à responsabilité limitée par garantie constituée en Angleterre et au Pays de Galles (n° 15367752) dont le siège social est situé à Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AF, Royaume-Uni. CMS LTF coordonne l'organisation CMS de cabinets d'avocats indépendants. CMS LTF ne fournit aucun service à la clientèle. Ces services sont uniquement fournis par les cabinets membres de CMS LTF dans leurs juridictions respectives. CMS LTF et chacun de ses cabinets membres sont des entités séparées et juridiquement distinctes, et aucune de ces entités n'a le pouvoir d'engager l'autre. CMS LTF et chaque société membre ne sont responsables que de leurs propres actes ou omissions et non de ceux des autres. Le nom de marque « CMS » et le terme « cabinet » sont utilisés pour désigner tout ou partie des cabinets membres ou de leurs bureaux.

De plus amples informations sont disponibles sur le site cms.law.

cms.law/fl